

APPEL A PROJET
CAHIER DES CHARGES
du 20 août 2020

Relatif à :

**Étude de la contribution du photovoltaïque aux objectifs de
développement des filières agricoles**

Description du contexte

1.1 Situation existante

L'analyse des demandes de permis de construire en terrain agricole montre un nombre croissant de projets d'installation de panneaux photovoltaïque en toiture de hangar agricole.

Le développement de l'énergie photovoltaïque, quoique devant être accéléré dans les prochaines années, ne saurait se faire au détriment de la préservation des espaces agricoles et naturels.

Il serait donc souhaitable que ce développement se fasse sur des surfaces déjà bâties, ou sur des constructions répondant à un réel besoin des agriculteurs.

1.2 Présentation de l'étude

En l'absence d'une stratégie globale sur le photovoltaïque agricole du territoire, la DAAF a besoin d'expertise complémentaire pour appuyer son analyse, notamment lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'étude doit permettre à la fois :

- d'aider à la définition du type et de la taille des bâtiments susceptibles d'être installés sur les exploitations agricoles selon le type de spéculation,
- d'évaluer la possibilité d'auto-construction en considérant l'influence que peut engendrer la revente d'énergie sur le revenus des exploitants.

Dans ce cadre la DAAF a sollicité l'ODEADOM pour financer une étude sur la problématique du photovoltaïque à la Martinique pour la production d'énergie sur des bâtiments agricoles.

2 Objet de l'appel à projet

Il s'agira de réaliser une étude permettant de définir un référentiel de bâtiments pour instruire, apprécier la valeur et au final valider les projets intégrant une composante photovoltaïque compatibles avec les objectifs de développement des filières agricoles.

Elle se déroulera autour **de 3 priorités** :

1) – **Définir le type et la taille des bâtiments** susceptibles d'être construits sur une parcelle agricole, en fonction de la taille de la parcelle et de la spéculation projetée.

Il s'agira d'établir, dans un premier temps, un recensement de bâtiments agricoles existants sur des parcelles agricoles, décrivant notamment les caractéristiques de la parcelle et du bâtiment et l'utilisation réelle du bâtiment (taille, présence de bardage,

organisation spatiale,...). La méthode de recensement reste à définir. Le rendu attendu doit prendre la forme d'un référentiel par type de production tout en prenant en compte les normes en vigueur (bien être animal, par exemple). Ce fichier devra permettre d'analyser de façon objective toute nouvelle demande de construction de bâtiment agricole, soit en comparaison ou proratisation de surfaces de parcelles, soit en comparaison de volumes de productions par type de spéculations.

2) – **Evaluer l'incidence des revenus** liés à l'installation photovoltaïque en toiture d'un bâtiment agricole. Cette quantification sera réalisée aussi bien sur bâtiments existants que projetés.

L'étude devra faire ressortir, outre la compatibilité avec la **stratégie de chaque grande filière Martiniquaise**, le gain brut mais aussi net, en euros / an en fonction du type ou de la taille de la structure photovoltaïque mise en place. Le rendu attendu peut prendre la forme d'un simulateur de gain attendu par filière et taille de bâtiment.

3) – **Faire un retour sur les installations avec toitures photovoltaïques** pour lesquelles un permis a pu être accordé depuis 2018.

Il s'agira de vérifier si les constructions équipées actuellement de toiture photovoltaïque ont réellement permis d'installer des projets agricoles, notamment ceux figurant dans les demandes d'autorisation d'urbanisme. Le rendu attendu doit permettre de dresser une typologie des installations autorisées (taille, spéculation, bardage,...) et de proposer une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

La DAAF tiendra à disposition les demandes de permis pour bâtiments équipés de toiture photovoltaïque, pour lesquels un avis a été sollicité.

L'étude globale doit présenter une analyse comparative coût-avantage, au regard des objectifs de viabilité et pérennisation des exploitations agricoles des différentes options possibles pour répondre au besoin des exploitants en matière de bâtiment techniques agricoles, en prenant en compte les spécificités locales et notamment:

- les besoins réels en matière de bâtiments des exploitations
- la structuration des filières et des exploitations
- les aides disponibles notamment via le PDRM

L'étude devra intégrer un guide technique des bâtiments agricoles par type de production caractérisé selon des classes de taille d'exploitation pour déterminer la rentabilité d'une installation photovoltaïque.

L'étude doit permettre de réaliser des simulations de revenus pour les agriculteurs en fonction des contrats proposés par les opérateurs et les investissements liés à la construction.

L'étude doit enfin proposer une analyse des réalisations photovoltaïques faites ou en cours de réalisation en zone agricole. Cette analyse doit comprendre un volet technique, agricole et économique et mettre en évidence les points positifs et négatifs.

Si possible, l'étude devra aborder les aspects de mise en place de la filière de recyclage des panneaux photovoltaïques.

Pour ce faire, des fiches techniques présenteront les options suivantes avec pour chacune d'entre elles les modalités d'application concrètes prenant en compte les critères d'appréciation cités plus ci-dessus.

A- Réalisation de nouvelles constructions avec PV

- => Option A-1 construction d'un bâtiment d'exploitation sans panneaux PV (option de référence)
- => Option A-2 faire appel à un investisseur (solariste)
- => Option A-3 investir seul
- => Option A-4 investissement en collectif

B- Implantation de panneaux PV par valorisation du bâti existant

- => Option B-1 réhabilitation / modernisation d'un bâtiment d'exploitation sans PV (option de référence)
- => Option B-2 faire appel à un investisseur (solariste)
- => Option B-3 investir seul
- => Option B-4 investissement collectif

Dans les 2 cas A et B, ces options devront être déclinées selon les différents types de bâtiments répondants aux besoins des exploitations agricoles et des filières agricoles (bâtiment d'élevage, bâtiment de stockage, serres,).

2.1 Pilotage et livrables de l'étude

Le suivi des travaux sera assuré par un comité de pilotage composé de la DEAL et la DAAF.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet auprès du comité de pilotage, sous forme de diaporamas et/ou de production de notes de synthèse.

La prestation comprend la réalisation *a minima* deux réunions de coordination avec le comité de pilotage, dont une réunion présentant la synthèse de l'étude.

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant. Ce nombre de réunions sera défini dans la convention passée avec l'attributaire de l'étude.

Les livrables minimaux attendus sont :

- un **référentiel** de tailles et types de bâtiments agricoles, en fonction des tailles et spéculations de l'unité foncière agricole,
- un **simulateur économique par filières**
- une **typologie des installations réalisées**
- un **rapport de synthèse,**

2.2 Calendrier prévisionnel

L'étude devra démarrer à compter de la date de notification de la commande prévue. La date prévisionnelle est fixée au 15 septembre 2020, pour une durée maximale de 4 mois.

Le chargé d'étude devra détailler le planning prévisionnel de réalisation de l'étude en y mentionnant les dates cibles des réunions mentionnées à l'article 2.4.

2.3 Présentation de la prestation technique et financière

Le montant global de l'enveloppe financière consacrée à l'opération s'élève à 25 000€ H.T. soit 25 000 € T.T.C.

Une avance de 50% maximum sur le montant pourra être versée sur demande du bénéficiaire à la signature de la convention.